AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 12-3-75014750

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL 50 Frs

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 33 de MARS 1975 - TOUS DEPARTEMENTS................. p. 1

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - La période la plus dangereuse est sur le point de commencer du fait de l'arrivée du stade très sensible de la floraison et de projections d'ascospores plus nombreuses.

- Dans les vergers du Maine et Loire, de la Loire Atlantique (sauf le Nord), de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, la protection doit être renouvelée immédiatement si le dernier traitement remonte au début de la semaine du 3 au 9 Mars et n'a pas été renouvelé à la suite des récentes pluies. Par contre, si la protection a déjà été renouvelée, ce nouveau traitement pourra être repoussé au tout derniers jours de la demaine du 10 au 15 Mars.
- Dans les vergers du Nord de la Loire Atlantique, du Nord de la Sarthe et du Nord de la Mayenne, le traitement conseillé pour la deuxième partie de la semaine du 3 au 8 Mars doit être terminé de toute urgence. S'il a déjà été appliqué et en partie éliminé par les pluies, il devra être renouvelé dans les derniers jours de la semaine du 10 au 15 Mars.

TAVELURE DU POMMIER - La végétation est encore peu active et les projections d'ascospores sont peu nombreuses.

- Dans les vergers de pommiers des départements de Maine et Loire, Loire Atlantique (sauf le Nord), de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, terminer le traitement conseillé dans la note du 4 Mars.
- Dans les vergers du Nord des départements de la Loire Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne, un premier traitement déjà conseillé dans la note du 4 Mars doit être exécuté dès maintenant.

OIDIUM DU POMMIER - Il est rappelé que les germes de cette affection sont déjà nombreux et que sur les variétés sensibles la protection contre cette maladie doit être assurée à l'occasion du traitement anti-tavelure.

CECIDOMYIE DES POIRETTES - Des dégâts, localement importants, ont été enregistrés en 1974 en particulier dans le département de la Vendée. Les pullulations de cet insecte sont en recrudescence dans certains vergers et il y a lieu de le surveiller.

Dans les vergers de poiriers où des dégâts de Cécidomyie ont été observés en 1974, un traitement doit être exécuté lorsque tous les boutons floraux sont bien séparés dans l'inflorescence, stade qui est atteint actuellement pour de nombreuses variétés.

On peut utiliser soit du Lindane à 20 gr de matière active par Hl. d'eau, soit du Parathion à 25 gr de matière active par Hl. d'eau.

HOPLOCAMPE DES POIRES - Des dégâts de cet insecte ont été également enregistrés localement en 1974. Il doit être combattu à la chute des pétales. Dans les vergers où ce parasite a été observé en 1974, il y aura lieu de le combattre lorsque ce stade sera atteint.

On peut utiliser l'un des insecticides suivants:

- azinphos	: 40 gr/hl.	- parathion éthyl	: 20 gr/hl.
- lindane	: 20 gr/hl.	- parathion méthyl	: 25 gr/hl.
- malathion	: 75 gr/hl.	- phosalone	: 60 gr/hl.

Ces doses sont exprimées en grammes de matière active par Hl. d'eau.

...../......

5

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

PSYLLE DU POIRIER - Dans les vergers très contaminés en 1974, il est nécessaire d'exécuter un traitement dès maintenant car des larves sont écloses depuis plusieurs jours et se trouvent déjà sur la jeune végétation.

On peut utiliser l'un des insecticides suivants:

- Lindane : 30 gr/hl.
- Métidathion : 30 gr/hl.
- Azinphos méthyl : 40 gr/hl.
- Vamidothion : 50 gr/hl.
- Oléoparathion : 25 gr/hl.
- Monocrotophos : 30 gr/hl.
- Phosmet : 50 gr/hl.

Ces doses sont exprimées en grammes de matière active par Hl. d'eau.

PUCERON VERT DU POMMIER - Les oeufs d'hiver sont actuellement éclos et les premiers foyers sont formés. Si les conditions climatiques sont favorables à un traitement insecticide, on pourra profiter du prochain traitement anti-tavelure pour combattre cet insecte.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement à la fin de la semaine en cours.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 10 MARS 1975.